

DEC180694DR08

Décision portant nomination de Mme Hyacinthe BELLION aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR et nommant M. Benoist PIERRE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 18 mai 2017 ;

Considérant que Mme Hyacinthe BELLION a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'IFSeM à Meudon, les 15, 16 et 17 novembre 2017 et 13, 14, et 15 décembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hyacinthe BELLION, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, à compter du 18 décembre 2017.

Mme Hyacinthe BELLION exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hyacinthe BELLION, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 13 février 2018

Le directeur de l'unité
Benoist PIERRE

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Mme Marion BLIN